OPCVM respectant les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611/CE modifiée

PROSPECTUS SIMPLIFIE

FILTREO CLIC est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule.
Si vous revendez vos parts avant l'échéance indiquée (1er septembre 2009* ou 1er septembre 2011*, selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

▶**Dénomination** : **FILTREO CLIC** **Code ISIN :** FR0010450452

(Forme juridique□: Fonds Commun de Placement (FCP) de droit fran□ais.

(Soci□t□ de gestion□: CR□DIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT.

(Gestionnaire financier par d□l□gation□: CR□DIT AGRICOLE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT.

(Gestionnaire comptable par d□l□gation□: CACEIS Fastnet

(Dur□e de la formule□: 2 ans et 2 mois ou 4 ans et 2 mois, selon l□□volution du DJ□Euro□Stoxx□50.

(D□positaire□et gestionnaire du passif : CACEIS Bank

(Commissaire aux comptes□: CONSTANTIN Associ□s

(Commercialisateurs□: Agences des Caisses r□gionales de Cr□dit Agricole proposant cette offre et Cr□dit Agricole Asset Management.
La liste des commercialisateurs n□est pas exhaustive dans la mesure o□, notamment, l□OPCVM est admis □ la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas □tre mandat□s ou connus de la soci□t□ de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

▶ **Classification :** Fonds à formule.

▶ **Garantie :** Le capital n'est pas garanti.

▶ **OPCVM d'OPCVM :** FILTREO CLIC (le « Fonds ») pourra exposer jusqu'à 20% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.

▶ **Objectif de gestion :** L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les souscripteurs ayant souscrit sur la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 :

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

- à 2 ans et 2 mois, le 1er septembre 2009*, d'un gain de 18% (rendement annuel de 7,98%) si le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale, entre le 11 juillet 2007 exclu et le 20 août 2009 inclus (constatation quotidienne à la Clôture) : la « Condition de Réalisation 2 Ans » est remplie ;

- **Sinon**, à 4 ans et 2 mois, le 1er septembre 2011*:

    - d'un gain de 36% (rendement annuel de 7,68%) si le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale, entre le 20 août 2009 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture) : la « Condition de Réalisation 4 Ans » est remplie;

    - **Sinon** :

        - du capital (1) (hors commission de souscription) diminué de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50, si celle-ci est négative et si le DJ Euro Stoxx 50 a baissé au moins une fois de plus de **50%** par rapport à sa Valeur Initiale, entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture) ;

        - du capital (1) (hors commission de souscription), si la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et si le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais baissé de plus de **50%** par rapport à sa Valeur Initiale, entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture).

        - du capital (1) (hors commission de souscription) majoré de 100% de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50, si celle-ci est positive ou nulle ;

Ainsi, si la Condition de Réalisation 2 Ans est remplie, la formule sera réalisée et le Fonds sera géré de façon à délivrer une performance liée à celle du marché monétaire.

La durée de la formule pourra donc être de 2 ans et 2 mois ou de 4 ans et 2 mois selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50.

►Économie de l'OPCVM :

En contrepartie d'une prise de risque en capital et du renoncement de la perception des dividendes attachés aux titres composant le DJ Euro Stoxx 50, l'investisseur (2) peut bénéficier en cas d'évolution favorable du DJ Euro Stoxx 50 d'un gain prédéfini de 18% à 2 ans et 2 mois ou d'un gain prédéfini de 36% à 4 ans et 2 mois.

Par cet investissement, l'investisseur(2) anticipe la hausse des marchés actions de la zone Euro, représentés par le DJ Euro Stoxx 50.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

Avantages de la formule pour l'investisseur [2] :	Risques de la formule pour l'investisseur [2] :
1/ Au cours des 2 premières années, il suffit que le DJ Euro Stoxx 50 ait un jour progressé [3] de 18% ou plus (même si l'indice a baissé ensuite) pour que l'investisseur bénéficie à 2 ans et 2 mois d'une sortie conditionnelle anticipée avec une performance fixe de 18%. **2/** Sinon, au-delà de la 2ème année, il suffit que le DJ Euro Stoxx 50 ait un jour progressé [3] de 36% ou plus (même si l'indice a baissé ensuite) pour que l'investisseur bénéficie à 4 ans et 2 mois d'une performance fixe de 36%. **3/** Sinon à 4 ans et 2 mois, même si l'indice a une performance négative, l'investisseur bénéficie de 100% du capital initial investi si l'indice n'a jamais baissé [3] de plus de 50%.	• Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale et doit conserver ses parts jusqu'à la Valeur Liquidative Finale. • Le capital n'est pas garanti : dans certains cas l'investisseur peut ne pas retrouver son capital initial investi. • L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse du DJ Euro Stoxx 50 quand il bénéficie d'une performance fixe • Le DJ Euro Stoxx 50 étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux actions le composant.
La formule est décrite au paragraphe Stratégie d'Investissement – Description de la formule	

[1] investi sur la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 (la « Valeur Liquidative Initiale »)

[2] ayant souscrit sur la Valeur Liquidative Initiale

[3] par rapport à sa Valeur Initiale

▶Indice de référence :

Indice	Zone géographique	Code Reuters
DJ Euro Stoxx 50	zone Euro	.STOXX50E

La description détaillée de l'indice DJ Euro Stoxx 50 (Agent de publication, Bourses de Référence, Clôture) figure au paragraphe Indice de référence de la Note Détaillée.

La performance du Fonds n'est liée par la formule à celle du DJ Euro Stoxx 50 qu'à la date d'échéance du 1er septembre 2009* ou du 1er septembre 2011* (la « Valeur Liquidative Finale »). En effet, en raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative pendant la durée de vie du Fonds peut être différente de celle du DJ Euro Stoxx 50.
L'investisseur est invité à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque qui sont détaillés ci-dessous.

▶Stratégie d'investissement :

Description de la formule :

La valeur liquidative bénéficiant de l'application de la formule (la « Valeur Liquidative Finale ») est déterminée en fonction de la Valeur Liquidative Initiale (définie comme la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 hors commission de souscription) et de l'évolution du DJ Euro Stoxx 50, dans les conditions définies ci-dessous :

1er cas : le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 20 août 2009 inclus (constatation quotidienne à la Clôture) :

→ la durée de la formule est de 2 ans et 2 mois,

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

- → la Valeur Liquidative Finale correspond à la valeur liquidative établie le 1er septembre 2009*,
- → la Valeur Liquidative Finale sera égale à 118% de la Valeur Liquidative Initiale, soit un rendement annuel de 7,98%.

2e cas : le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 20 août 2009 inclus (constatation quotidienne à la Clôture) :

- → la durée de la formule est de 4 ans et 2 mois,
- → la Valeur Liquidative Finale correspond à la valeur liquidative établie le 1er septembre 2011* et sera déterminée comme suit :

Evolution du DJ Euro Stoxx 50 entre le 20 août 2009 exclu et le 18 août 2011 exclu	Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50	Valeur Liquidative Finale
a) le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale (constatation quotidienne à la Clôture)	Quelle qu'elle soit	136% de la Valeur Liquidative Initiale, soit un rendement annuel de 7,68%
b) le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale (constatation quotidienne à la Clôture)	La Performance 4 Ans est positive ou nulle	100% de la Valeur Liquidative Initiale augmenté de 100% de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50
	La Performance 4 Ans est négative **ET** le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais baissé de plus de 50% par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture)	100% de la Valeur Liquidative Initiale
	La Performance 4 Ans est négative **ET** le DJ Euro Stoxx 50 a baissé au moins une fois de plus de 50% par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture)	100% de la Valeur Liquidative Initiale diminuée de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50

Modalités de calcul de la Valeur Initiale et de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 :

Performance 4 Ans = (Valeur 4 Ans - Valeur Initiale) / Valeur Initiale ;

Étant entendu que :

- La Valeur Initiale du DJ Euro Stoxx 50 correspond à la moyenne arithmétique des cours de Clôture du DJ Euro Stoxx 50 relevés aux dates suivantes : 9 juillet 2007, 10 juillet 2007 et 11 juillet 2007 (les « Dates de Constatation Initiales ») ;

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

- La Valeur 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 correspond à la moyenne arithmétique des cours de Clôture du DJ Euro Stoxx 50 relevés aux dates suivantes : 18 août 2011, 19 août 2011 et 22 août 2011 (les « Dates de Constatation 4 Ans »).

Les calculs des Valeurs Initiale et 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 sont arrondis à la quatrième décimale. Si la cinquième décimale est supérieure ou égale à 5, la quatrième décimale sera arrondie par excès, sinon par défaut. Les autres calculs ne sont pas arrondis.

Pour plus de détails sur les définitions et règles applicables à la formule se reporter à la rubrique Stratégie d'investissement – Description de la formule de la Note Détaillée.

Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule :

À 2 ans et 2 mois, les anticipations qui permettent de bénéficier d'un gain de **18%** (rendement annuel de 7,98%) sont que le DJ Euro Stoxx 50 ait progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale.
À défaut d'une telle performance à horizon 2 ans et 2 mois, les anticipations qui permettent de bénéficier d'un gain de 36% (rendement annuel de 7,68%) à horizon 4 ans et 2 mois sont que le DJ Euro Stoxx 50 ait progressé au moins une fois de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale.

Exemples de calcul :

- 1er scénario : le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale au cours des deux premières années. La durée de la formule est alors de 2 ans et 2 mois.

Condition	scénario	Valeur Liquidative Finale	performance acquise	Valeur Liquidative Finale (4)	Rendement annuel de la formule (5)	Taux sans risque (6)
Le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 20 août 2009 inclus**	Favorable 2 ans	La valeur liquidative établie le 1er septembre 2009*	18%	118 €	7,98%	4,05%

** constatation quotidienne à la Clôture

(4) pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 € (hors commission de souscription)

(5) rendement annuel obtenu sur la période du 6 juillet 2007 au 1er septembre 2009

(6) rendement annuel de l'OAT zéro-coupon de maturité 25 octobre 2011 constaté le 31 janvier 2007

Si le premier scénario n'est pas réalisé, la durée de la formule est alors de 4 ans et 2 mois. Dans les scénarios suivants, le DJ Euro Stoxx 50 n'a donc jamais progressé d'au moins 18% par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 20 août 2009 inclus**.

- 2ème scénario : le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale au cours de la 3ème ou 4ème année.

Condition	Scénario	Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50	Valeur Liquidative Finale	performance acquise	Valeur Liquidative Finale (4)	Rendement annuel de la formule (7)	Taux sans risque (6)
Le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale entre le 20 août 2009 exclu et le 18 août 2011 exclu**	Favorable 4 ans	25%	La valeur liquidative établie le 1er septembre 2011*.	36%	136 €	7,68%	4,05%

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

3ème scénario : le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale au cours de la 3ème ou 4ème année.

Condition	Scénario	Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50	Valeur Liquidative Finale	Performance acquise	Valeur Liquidative Finale (4)	Rendement annuel de la formule (7)	Taux sans risque (6)
La Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est positive	Favorable 4 ans	25%	La valeur liquidative établie le 1er septembre 2011*.	25% (= 100% x 25%)	125 €	5,52%	4,05%
La Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais baissé de plus de 50% (8)	Défavorable	-25%		0%	100 €	0%	4,05%
La Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et le DJ Euro Stoxx 50 a baissé au moins une fois de plus de 50% (8)	Très défavorable	-25%		-25%	75 €	-6,69%	4,05%

(7) rendement annuel obtenu sur la période du 6 juillet 2007 au 1er septembre 2011

(8) par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture)

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

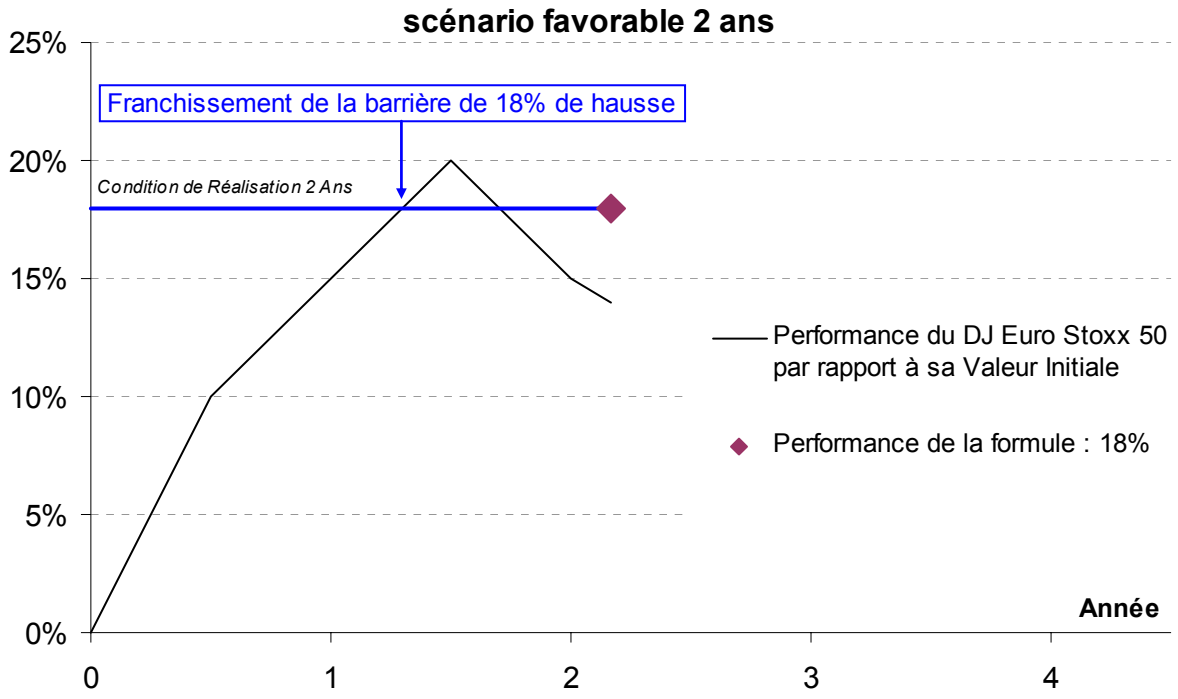

Sur les deux premières années, le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**, la durée de la formule est donc de 2 ans et 2 mois.
L'investisseur, pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 (Valeur Liquidative Initiale), reçoit à l'échéance du 1er septembre 2009* (Valeur Liquidative Finale) : 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré d'un gain de 18%. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, est de 118 €. La performance de la formule à l'échéance est donc de 18%, soit un rendement annuel de 7,98%. Un investissement effectué sur une OAT zéro-coupon de maturité 25 octobre 2011 offrirait un rendement annuel de 4,05% (taux constaté le 31 janvier 2007).

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

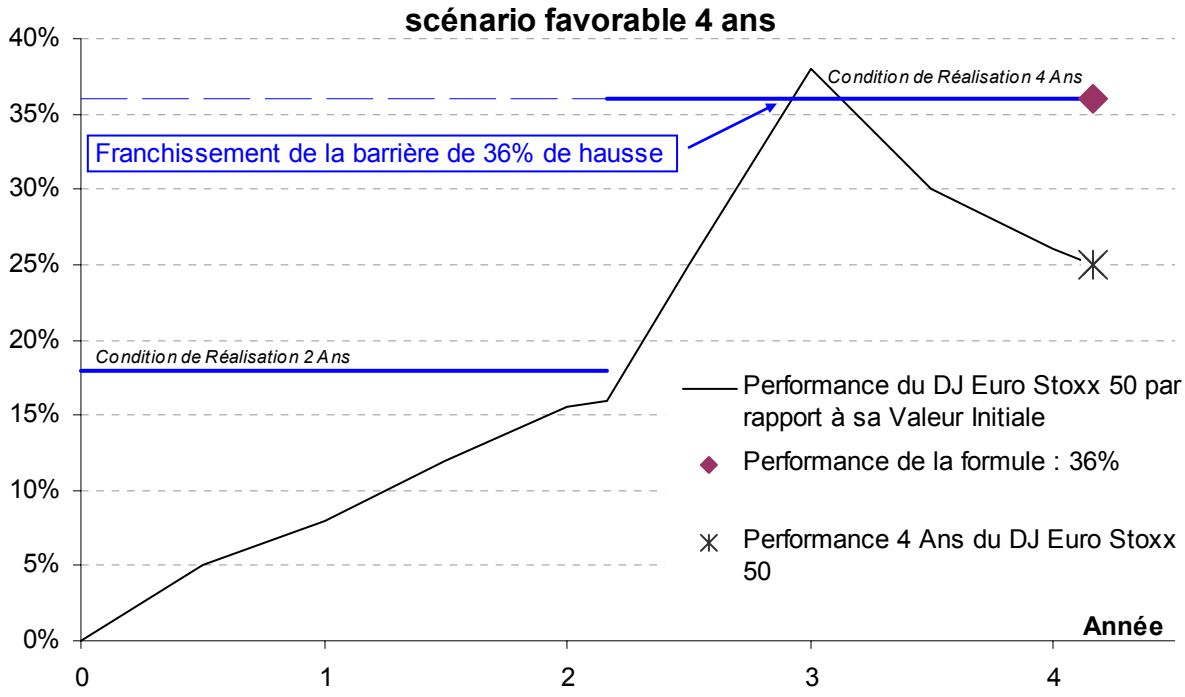

Sur les deux premières années, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**, la durée de la formule est donc de 4 ans et 2 mois.
Sur les deux années suivantes, le DJ Euro Stoxx 50 a progressé au moins une fois de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**.
L'investisseur, pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 (Valeur Liquidative Initiale), reçoit à l'échéance du 1er septembre 2011* (Valeur Liquidative Finale) : 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré d'un gain de 36%. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, est de 136 €. La performance de la formule à l'échéance est donc de 36%, soit un rendement annuel de 7,68%. Un investissement effectué sur une OAT zéro-coupon de maturité 25 octobre 2011 offrirait un rendement annuel de 4,05% (taux constaté le 31 janvier 2007).

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

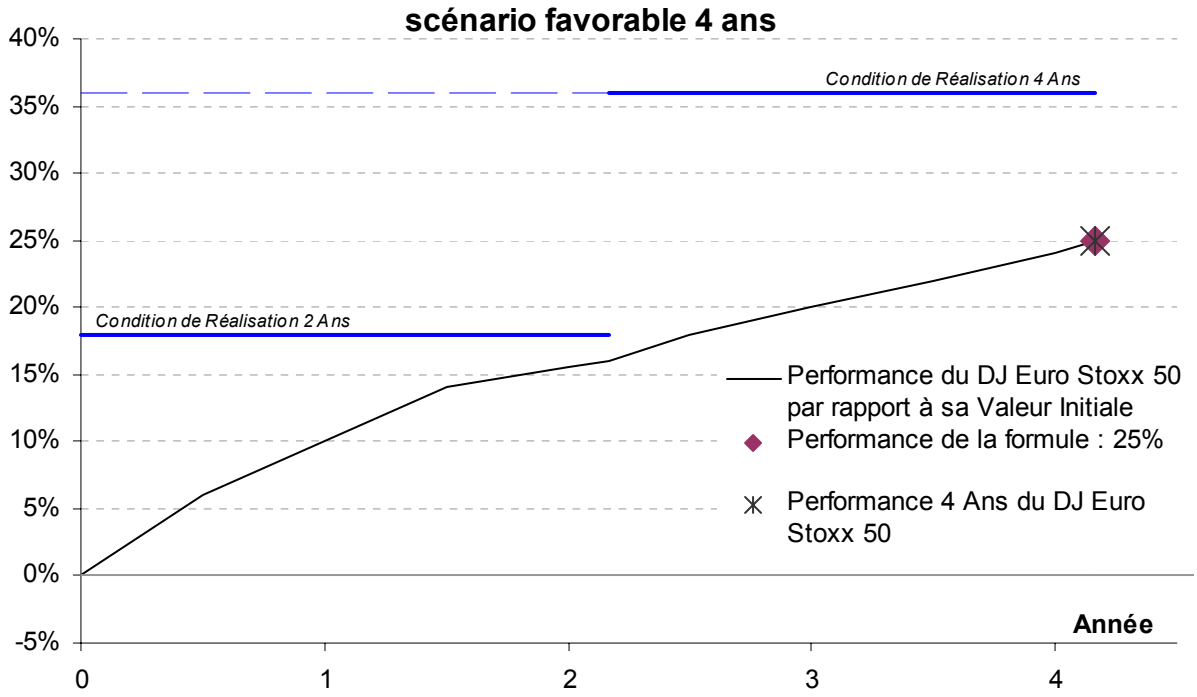

Sur les deux premières années, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**, la durée de la formule est donc de 4 ans et 2 mois. Sur les deux années suivantes, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale** et la Performance 4 ans et 2 mois est positive.
L'investisseur, pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 (Valeur Liquidative Initiale), reçoit à l'échéance du 1er septembre 2011* (Valeur Liquidative Finale) : 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription), majoré de 100% de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50, qui s'élève à 25%. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, est de 125 €. La performance de la formule à l'échéance est donc de 25%, soit un rendement annuel de 5,52%. Un investissement effectué sur une OAT zéro-coupon de maturité 25 octobre 2011 offrirait un rendement annuel de 4,05% (taux constaté le 31 janvier 2007).

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

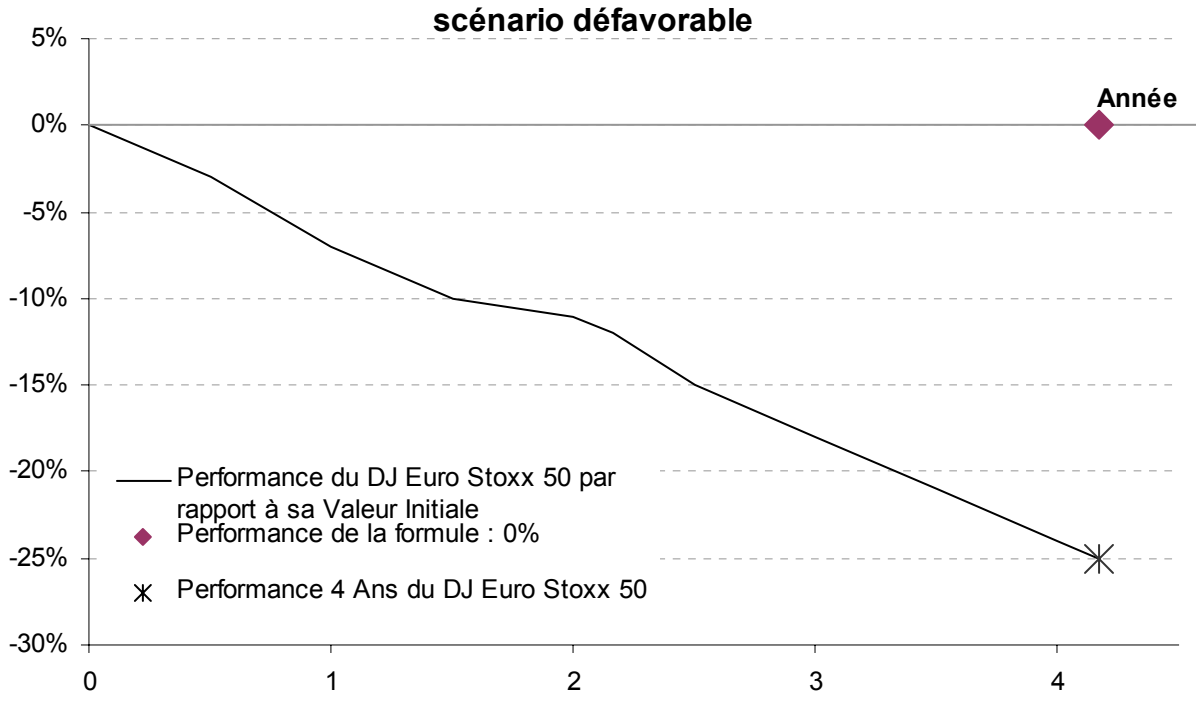

Sur les deux premières années, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**, la durée de la formule est donc de 4 ans et 2 mois. Sur les deux années suivantes, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**. La Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative, mais celui-ci n'a jamais baissé de plus de 50% par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu**. Par conséquent, l'investisseur, pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 (Valeur Liquidative Initiale), reçoit à l'échéance du 1er septembre 2011* (Valeur Liquidative Finale) : 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription). La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, est de 100 €. La performance de la formule à l'échéance est donc de 0%, soit un rendement annuel de 0%. Un investissement effectué sur une OAT zéro-coupon de maturité 25 octobre 2011 offrirait un rendement annuel de 4,05% (taux constaté le 31 janvier 2007).

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

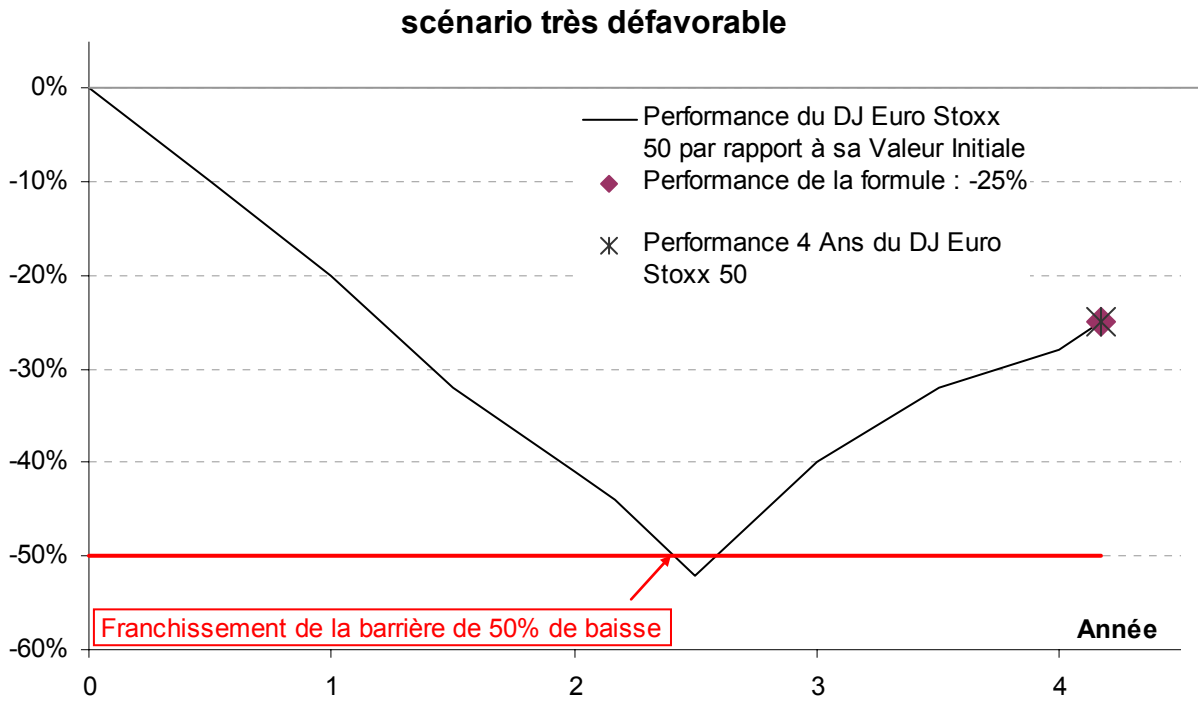

Sur les deux premières années, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**, la durée de la formule est donc de 4 ans et 2 mois. Sur les deux années suivantes, le DJ Euro Stoxx 50 n'a jamais progressé de 36% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale**. La Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et celui-ci a baissé au moins une fois de plus de 50% par rapport à sa Valeur Initiale entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu**. Par conséquent, l'investisseur, pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative établie le 6 juillet 2007 (Valeur Liquidative Initiale), reçoit à l'échéance du 1er septembre 2011* (Valeur Liquidative Finale) : 100% du capital initialement investi (hors commission de souscription), diminué de la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50, qui est de -25%. La Valeur Liquidative Finale, pour une Valeur Liquidative Initiale de 100 €, est de 75 €. La performance de la formule à l'échéance est donc de -25%, soit un rendement annuel de -6,69%. Un investissement effectué sur une OAT zéro-coupon de maturité 25 octobre 2011 offrirait un rendement annuel de 4,05% (taux constaté le 31 janvier 2007).

** constatation quotidienne à la Clôture

<u>Simulations sur les données historiques de marché</u> :

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer des rendements fictifs, calculés en déclenchant la formule de ce fonds à des dates de lancement passées. Elles permettent de visualiser le comportement a posteriori de la formule lors des phases de marchés traversées lors de la simulation. Les scénarios de marché passés ne préjugent pas des scénarios futurs, de même que les performances.

Les rendements affichés dans le graphique ci-dessous sont présentés en fonction de la date de lancement de la formule.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

Simulations historiques de la formule
En fonction de la date de lancement

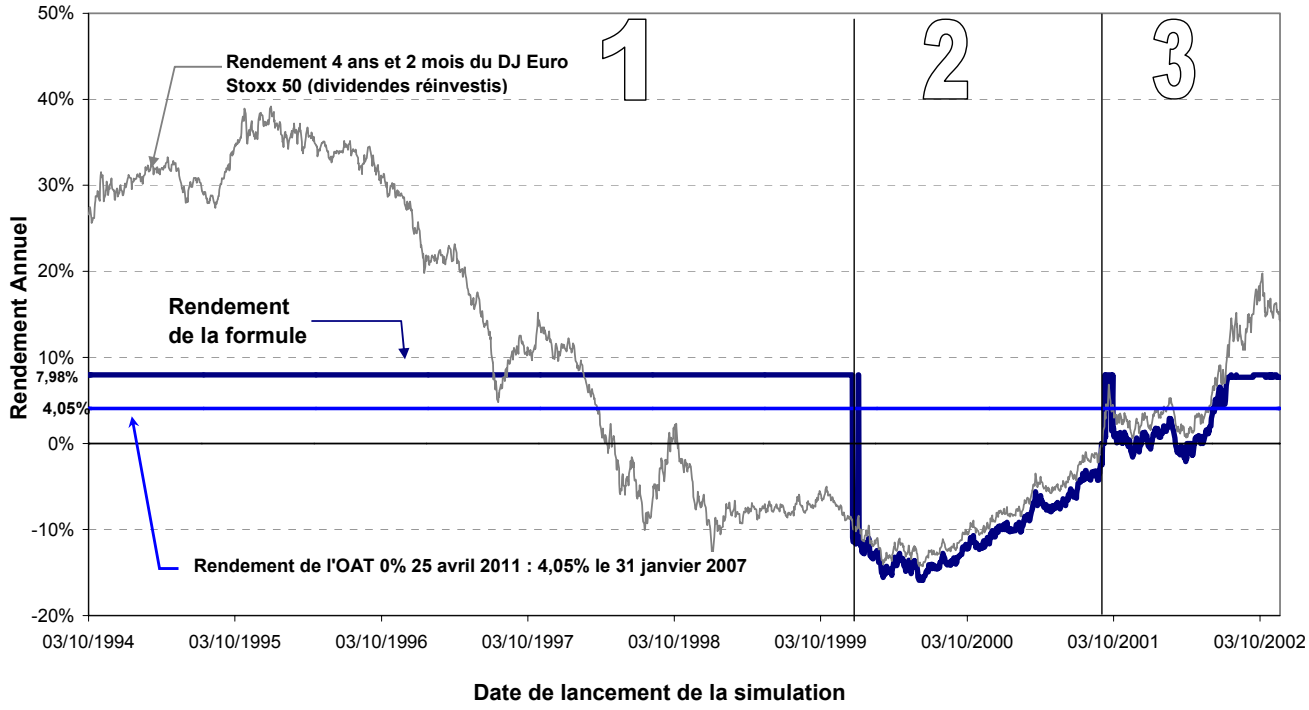

Période 1 : Dans un contexte de performances très fortes du DJ Euro Stoxx 50, la formule donne des performances élevées, systématiquement supérieures au taux sans risque. Le DJ Euro Stoxx 50 ayant toujours progressé au moins une fois de 18% ou plus par rapport à sa Valeur Initiale sur les 2 premières années, la formule a une durée de 2 ans et 2 mois et offre un gain de 18% (rendement annuel de 7,98%).
Période 2 : Sur les 2 premières années, le DJ Euro Stoxx 50 ne progresse jamais de 18% par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 4 ans et 2 mois. La formule conduit à une perte en capital, car le DJ Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau de départ pendant la période d'application de la formule, d'une part, et la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative d'autre part.
Période 3 : En début de période, le DJ Euro Stoxx 50 n'ayant que rarement progressé d'au moins 18% pendant les 2 premières années, la durée de la formule est le plus souvent de 4 ans et 2 mois. Dans ces cas, la formule offre dans la plupart des cas une performance positive, la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 étant positive. En fin de période, la formule offre un gain qui alterne entre 18% à 2 ans et 2 mois et 36% à 4 ans et 2 mois.

Les performances du DJ Euro Stoxx 50 présentées dans le graphique ci-dessus tiennent compte du réinvestissement des dividendes détachés par les actions le composant.

▶ Actifs utilisés

Le portefeuille sera composé en permanence de plus de 75% de son actif net de titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions.
Il pourra être géré de manière indicielle par rapport au CAC 40, au FTSEurofirst 80 ou au DJ Euro Stoxx 50.

Parallèlement, le Fonds contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM est décrit dans la Note Détaillée.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

▶ Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque lié à sa classification :
Le Fonds est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de la formule et donc d'un rachat à la date d'échéance indiquée. Tout rachat de part avant cette date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat). L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date prévue.
Entre les dates de souscription et d'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut être décorrélée de celle du DJ Euro Stoxx 50. Le risque est alors non mesurable a priori.
La garantie a été mise en place dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur. En cas de modification des textes, elle pourra être modifiée selon les modalités décrites à la rubrique Protection.

Risque de crédit et de contrepartie :
Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. Cela dit, la formule étant garantie à l'échéance par Segespar Finance (détails ci-après), une telle défaillance n'aura pas d'impact sur la Valeur Liquidative Finale.

Risque en capital :
Dans le cas où, d'une part la Condition 2 Ans et la Condition 4 Ans ne sont pas remplies et d'autre part la Performance 4 Ans du DJ Euro Stoxx 50 est négative et le DJ Euro Stoxx 50 a baissé au moins une fois de plus de 50% par rapport à sa Valeur Initiale, entre le 11 juillet 2007 exclu et le 18 août 2011 exclu (constatation quotidienne à la Clôture), l'investisseur prend un risque de perte en capital à hauteur de la performance négative du DJ Euro Stoxx 50.

Risque lié à l'inflation :
Le capital restitué ne tient pas compte de l'inflation.

Risque du marché action :
L'investisseur du Fonds est exposé aux marchés actions de la zone Euro sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées.

▶ Protection :
La société Segespar Finance garantit au Fonds, pour les seules parts souscrites sur la Valeur Liquidative Initiale et rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, que la Valeur Liquidative Finale sera égale à la valeur déterminée par application de la formule décrite à la rubrique Stratégie d'investissement - Description de la formule.

Par ailleurs, Segespar Finance garantit que les valeurs liquidatives calculées entre la Valeur Liquidative Finale et la transformation du Fonds seront au moins égales à la Valeur Liquidative Finale.

La garantie de Segespar Finance n'est plus accordée :
- pour les souscriptions centralisées après le 6 juillet 2007 à 12 heures,
- pour les rachats centralisés à une date antérieure à la date d'établissement de la Valeur Liquidative Finale.

L'ensemble des parts rachetées sur la Valeur Liquidative Finale, même celles souscrites sur d'autres valeurs liquidatives que la Valeur Liquidative Initiale, bénéficiera de l'éventuelle majoration de la valeur liquidative résultant du versement par Segespar Finance des sommes dues au titre de la garantie décrite ci-dessus.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

En cas de mise en œuvre de sa garantie, Segespar Finance versera au Fonds, sur demande de Crédit Agricole Asset Management, les sommes dues à ce titre.

Cette garantie est donnée compte tenu des textes législatifs et réglementaires en vigueur au 6 juillet 2007. En cas de changement desdits textes emportant création de nouvelles obligations pour le Fonds et notamment une charge financière directe ou indirecte de nature fiscale ou autre, Segespar Finance pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de ces nouvelles obligations. Dans ce cas, les investisseurs du Fonds en seront informés par la société de gestion. Toute modification de la garantie est soumise à l'agrément préalable de l'Autorité des Marchés Financiers.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative peut-être inférieure à la Valeur Liquidative Finale. En raison des contrats mis en place pour assurer la formule à l'échéance, l'évolution de la valeur liquidative peut-être différente de celle du DJ Euro Stoxx 50.

Échéance de la formule :
A l'échéance de la formule, la société de gestion pourra faire le choix, soit de dissoudre le Fonds, soit de changer la classification du Fonds en une autre classification, soit de proposer aux investisseurs une nouvelle garantie, soit de modifier l'orientation des placements sans changement de classification. Les investisseurs du Fonds seront préalablement avisés de l'option retenue par la société de gestion, le cas échéant, après agrément de l'AMF.

▶ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs.
Ce Fonds est destiné à des souscripteurs souhaitant s'exposer aux marchés d'actions de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels ainsi qu'à 4 ans et 2 mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Le Fonds est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de la formule (4 ans et 2 mois au maximum, selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50) et donc d'une sortie à la date d'échéance indiquée (1er septembre 2009* ou 1er septembre 2011* selon l'évolution du DJ Euro Stoxx 50). Une sortie du Fonds à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et après déduction des frais de rachat. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

▶ Frais et commissions :

• Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

	Taux	Assiette
Commission de souscription : **1/** pour les souscriptions centralisées jusqu'au 6 juillet 2007 à 12 heures ➢ Commission de souscription non acquise à l'OPCVM ➢ Commission de souscription acquise à l'OPCVM	➢ 2% maximum ➢ Néant	Valeur liquidative x Nombre de parts
2/ pour les souscriptions centralisées après le 6 juillet 2007 à 12 heures ➢ Commission de souscription non acquise à l'OPCVM ➢ Commission de souscription acquise à l'OPCVM	➢ 3% maximum ➢ 1%	
Commission de rachat : **1/** pour les rachats centralisés à 12 heures le jour d'établissement de la Valeur Liquidative Initiale, de la Valeur Liquidative Finale et postérieurement à la Valeur Liquidative Finale ➢ Commission de rachat acquise et non acquise à l'OPCVM	➢ Néant	Valeur liquidative x Nombre de parts
2/ pour les rachats centralisés à 12 heures, le jour d'établissement de la dernière valeur liquidative [(9)] des mois de février, mai, août et novembre de chaque année civile (d'août 2007 à mai 2011) ➢ Commission de rachat non acquise à l'OPCVM ➢ Commission de rachat acquise à l'OPCVM	➢ Néant ➢ 1%	
3/ pour les rachats centralisés à d'autres dates (autres valeurs liquidatives) ➢ Commission de rachat non acquise à l'OPCVM ➢ Commission de rachat acquise à l'OPCVM	➢ Néant ➢ 3%	

[(9)] *En cas de fermeture d'une ou plusieurs Bourses de Référence, ce jour sera reporté au premier jour de valeur liquidative suivant pour lequel l'ensemble des Bourses de Référence est ouvert.*

Cas d'exonération :En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

▶ Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- *des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,50% TTC l'an maximum
Commission de sur performance	Actif net	Néant
Commission de mouvement : Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant maximum de 0 à 113 euros TTC selon la place
Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments	Prélèvement sur chaque transaction	Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)

Mise en concurrence des contreparties :

Une mise en concurrence se fait par interrogation d'au moins trois contreparties sur la base d'un document uniforme. Les réponses finales des contreparties sont confirmées par mail.
A prestation égale, l'opération est réalisée avec le(s) mieux disant(s), sauf si des limites d'engagement imposent de traiter avec plusieurs contreparties.

▶ Régime fiscal :

Le Fonds est éligible au PEA.

Avertissement :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

▶ **Conditions de souscription et de rachat :**
Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

▶ **Caractéristiques des parts :**

Valeur liquidative initiale	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Devise de libellé
100 euros	1 part	Un millième de part	Euro

Les souscriptions et les rachats s'effectuent par millièmes de part au-delà des minima de souscription

▶ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire. La valeur liquidative est établie chaque vendredi ou la veille ouvrée en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France (J).
Des valeurs liquidatives supplémentaires seront établies le 1er septembre 2009 et le 1er septembre 2011.

▶ **Possibilité d'arrêter les souscriptions** : La société de gestion pourra refuser les demandes de souscription, le jour suivant celui où le nombre de parts en circulation dépassera 950 000.

▶ **Etablissement en charge de la réception des souscriptions et rachats** : agences des Caisses régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, Crédit Agricole Asset Management et CACEIS Bank.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

▶ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management, sur son site internet (www.ca-assetmanagement.fr) et sur le site internet du Groupe Crédit Agricole (www.credit-agricole.fr).

(Date de clôture de l'exercice comptable : dernière valeur liquidative du mois de septembre.

(Date de clôture du premier exercice comptable : dernière valeur liquidative du mois de septembre 2008.

(Affectation des résultats : Fonds de capitalisation.

(Devise de libellé des parts : euro.

(Date de création : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 03 avril 2007. Il a été créé le 04 mai 2007.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : Crédit Agricole Asset Management - Service Relations Caisses Régionales – 90, boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole proposant cette offre, sur le site internet du Groupe Crédit Agricole (*www.credit-agricole.fr), sur lequel figurent les adresses de l'ensemble des Caisses Régionales, et auprès de Crédit Agricole Asset Management (www.ca-assetmanagement.fr).*

Date de publication du prospectus : 04 mai 2007.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte

PARTIE B STATISTIQUE

- Le Fonds, nouvellement créé, ne dispose pas encore de statistiques (performance, frais de fonctionnement et de gestion…).

* En cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte